



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{ème} trimestre de l'année 2017

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Néant

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Néant

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 34 Soutien au développement et à la qualification de l'hébergement touristique
- 35 Favoriser et sensibiliser sur les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables
- 36 Révision charte DREAL

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

Néant

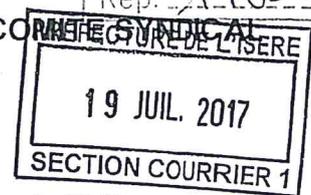
DECISIONS DU PRESIDENT

- 34 Soutien au développement et à la qualification de l'hébergement touristique
- 35 Favoriser et sensibiliser sur les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables
- 36 Révision charte DREAL



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°34/17



Objet : opération : "Soutien au développement et à la qualification de l'hébergement touristique en Chartreuse"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien au développement et à la qualification de l'hébergement touristique en Chartreuse** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Mission complémentaire d'analyse des centres de vacances	2 808,00 €	Conseil régional ARA	2 808,00 €
TOTAL	2 808,00 €	TOTAL	2 808,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (ligne Contrat Parc) sera sollicité en vue du financement de cette opération.

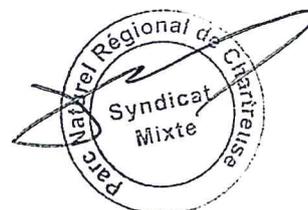
Copie adressée :

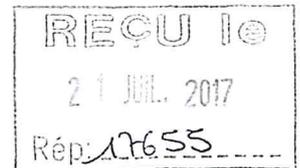
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

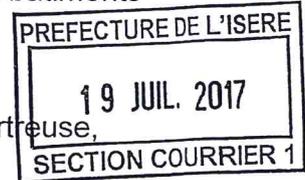




DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 35/17

Objet : « Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables »



Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Sensibilisation - Formation des collectivités, des entreprises et acteurs du bâtiment	10 155,00 €	Leader	16 658,88 €
Organisation des journées multi conseils stagiaire	7 568,60 €	Région	4 164,72 €
3 100,00 €			
Total TTC	20 823,60 €	Total TTC	20 823,60 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le programme européen Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°36/17

Objet : « Révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Dossier d'évaluation environnementale	16 920 €	DREAL A RA	20 000 €
Dispositif de suivi	6 480 €	Autofinancement	3 400 €
TOTAL	23 400 €	TOTAL	23 400 €

Article 2 :

La DREAL Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc)

sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 27/07/2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

